

MAIRIE DE

SAINT THIBAUT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

Fax : 01 6402 80 58

N ° 2024-040

ARRETE DE REOUVERTURE DE TOUS LES TERRAINS DE FOOTBALL A PARTIR
DU JEUDI 18 JANVIER 2024

Le Maire de la Commune de SAINT THIBAUT DES VIGNES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2212-1 et L. 2213.4,

Vu l'arrêté municipal n°2024 - 039 en date du 16 janvier 2024 interdisant l'utilisation des tous les terrains de football.

Considérant le retour à la situation normale permettant l'utilisation de tous les terrains de football à partir du jeudi 18 janvier 2024

ARRETE

Article 1 : L'utilisation de tous les terrains de football sis rue René Cassin à Saint Thibault des Vignes, est autorisée à tout entraînement et compétition à compter jeudi 18 janvier 2024 .

Article 2 : Notification du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Torcy
- A Messieurs les présidents des clubs
- Au district de Seine et Marne Nord de Football
- A Monsieur le Commissaire de Police
- Aux entreprises, services communaux, agents régulièrement mandatés

Article 3 : Ils seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy.

Le maire,

Sinclair VOURIOT.

